

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois de mars 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 5 mars 2018 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général par intérim, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 18-46

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 18-47

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 5 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 18-48

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM « RÉS. 18-48/LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 493 764.59 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2018\03**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De la MRC de Maskinongé, une copie de la résolution no 16/01/18 concernant la révision du tarif à payer au Service technique pour les travaux « Cours d'eau ».

De la MRC de Maskinongé, une copie du règlement no 257-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant les territoires d'intérêt historique, la limite de la zone agricole et les limites municipales.

De la MRC de Maskinongé, une copie du règlement no 258-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'électrification des transports (MTMDET).

De la MRC de Maskinongé, une copie de résolution du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à la municipalité de Saint-Paulin ainsi qu'un document indiquant la nature des modifications devant être apportées par les Municipalités concernées, au plan et à la réglementation d'urbanisme.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rés. 18-49

CONTRAT

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal nomme monsieur Jacques Caron à titre de Directeur général et autorise le Maire à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LETTRE D'ENTENTE & HORAIRE DE TRAVAIL

Rés. 18-50

AUTORISATION - SIGNATURE

ATTENDU QUE suite à des rencontres de travail entre le comité désigné et les représentants du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de St-Boniface (CSN), un projet d'entente no 6 ayant pour objet d'apporter certaines modifications à l'horaire de travail pour les travailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal :

SUITE ITEM « RÉS. 18-50/LETTRE D'ENTENTE & HORAIRE DE TRAVAIL »

- Approuve le projet de la lettre d'entente no 6;
- Autorise le Directeur général, le Maire, et les conseillers messieurs Jonathan Fleury et Sylvio Bourgeois à signer pour et au nom de la Municipalité ladite lettre d'entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour lui donner plein effet;
- Établit les heures d'ouverture à la population du bureau municipal de 8h à 12h et de 13h à 17h30 et ce, du lundi au jeudi.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

TRANSPORT ADAPTÉ

QUOTE-PART 2018

Rés. 18-51

ADHÉSION & AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité au service spécial de transport adapté pour personnes handicapées pour l'année 2018 ainsi que le paiement de la quote-part relativement à ce service qui représente un montant de 14 936 \$ à verser à la Régie de transport en Commun de Shawinigan.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Rés. 18-52

RAYONNAGE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie « *Classement Luc Beaudoin inc.* » au montant 7 040 \$ + taxes concernant le rehaussement du rayonnage existant et de 1 080 \$ + taxes pour le réaménagement du rayonnage de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

HYDRO-QUÉBEC

Rés. 18-53

POTEAUX

ATTENDU QUE depuis près de 10 ans des poteaux électriques hors d'usage sont restés en place attachés sur les nouveaux poteaux;

ATTENDU QUE les localisations de ces derniers sont notamment la rue Principale, la rue Commerciale et le boulevard Trudel Est (Route 153), toutes des artères achalandées de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette situation pose problème au niveau de la sécurité des usagers de la route elle-même, mais surtout de celle des piétons en rétrécissant inutilement l'aire de circulation déjà restreinte;

SUITE ITEM «RÉS. 18-53/HYDRO-QUÉBEC - POTEAUX »

ATTENDU QUE la présence de ces vieux poteaux encombrants complique également les opérations de déneigement, de balayage et d'entretien des trottoirs;

ATTENDU QUE ces infrastructures désuètes et leurs attaches de métal réduisent grandement l'esthétique de l'artère principale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu de demander à Hydro-Québec d'enlever les poteaux qui sont encore attachés à ceux déjà remplacés sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AQUEDUC CHEMIN DE LA RÉSERVE

Rés. 18-54

PROJET DE CONVENTION DES COPROPRIÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal :

- Entérine le projet de convention des copropriétaires du chemin de la Réserve concernant l'installation et la gestion d'un réseau d'aqueduc privé sur le chemin de la Réserve dans le territoire de la Municipalité avec l'ajout d'un article précisant que « l'ensemble des frais liés à l'entretien du réseau facturés par la Ville de Shawinigan à la municipalité de Saint-Boniface seront partagés entre les copropriétaires en fonction des paramètres établis dans l'entente inter-municipale et la présente convention entre copropriétaires »;
- Autorise le Directeur général et le Maire à signer pour et au nom de la Municipalité ladite convention ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour lui en donner plein effet.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

FORMATIONS

Rés. 18-55

AUTORISATION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal autorise certains employés du secteur des travaux publics à suivre les formations suivantes :

- Technique d'asphaltage
- SIMDUT (système d'identification des matières dangereuses)
- Inspection et entretien des bornes-fontaines

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉHABILITATION DES PUIITS

Un seul soumissionnaire soit R.J. Lévesque & Fils Ltée pour un montant de 68 908 \$ + taxes.

SUITE ITEM « RÉHABILITATION DES PUIITS »

Rés. 18-56

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de R.J. Lévesque & Fils Ltée au montant de 68 908 \$ + taxes concernant les travaux de réhabilitation des puits d'eau potable du réseau d'aqueduc, cette dernière étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 18-57

ENGAGEMENT ENVERS LE MDDELCC

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser un projet d'assainissement des eaux usées à l'été 2018 à l'aide de la subvention accordée en novembre 2016 par le MAMOT dans le cadre du programme FEPTU;

ATTENDU QUE le MDDELCC a confirmé les exigences de rejets à atteindre dans sa correspondance du 29 mars 2017;

ATTENDU QUE le MDDELCC acceptera d'autoriser en premier un projet d'étang aéré afin de permettre la réalisation du projet d'assainissement à l'intérieur des délais du programme FEPTU (31 mars 2019), mais ne devra pas excéder à l'effluent de la station municipale 20 mg/L en DBO₅C et en MES en hiver, 15 mg/L en DBO₅C et en MES en été, ainsi que 0,8 mg P/L à l'année à l'effluent de la station d'épuration;

ATTENDU QUE le MDDELCC accordera un délai de deux (2) ans à partir de la date de l'autorisation initiale des étangs pour l'atteinte du rendement exigé dans la correspondance du 29 mars 2017;

ATTENDU QUE Bionest travaille actuellement à la conception d'un nouveau système de traitement tertiaire qui permettra d'atteindre le rendement exigé dans la correspondance du 29 mars 2017 (réduction accrue en DBO₅, en MES et en NH₄⁺);

ATTENDU QUE Bionest s'engage à installer les équipements de traitement tertiaire dans l'étang de la Municipalité au plus tard au printemps 2019;

ATTENDU QUE Bionest s'engage à faire le suivi de ses équipements et de rédiger un rapport de suivi en juin 2020 afin de démontrer à la Municipalité et au MDDELCC la performance de ses équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu :

QUE la Municipalité prenne l'engagement envers le MDDELCC de faire l'installation d'un système de traitement tertiaire à son site de traitement des eaux usées, et ce avant l'été 2019.

QUE la Municipalité s'engage à faire un suivi de base (long terme) de l'affluent et de l'effluent final de sa station d'épuration selon le modèle d'une station de type RBGS-3 et que les résultats complets requis soient enregistrés dans le SOMAEU au plus tard 42 jours suivants la fin d'un mois;

SUITE ITEM «RÉS. 18-57/ENGAGEMENT ENVERS LE MDDELCC »

QUE la Municipalité s'engage à faire un suivi de contrôle (courte période) de l'affluent et de l'effluent final de sa station d'épuration selon le modèle d'une station de type RBGS-4 le temps requis pour démontrer adéquatement la performance du système tertiaire et que les résultats complets requis soient enregistrés dans le SOMAEU au plus tard 42 jours suivants la fin d'un mois;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre un rapport sur la performance du système tertiaire en juin 2020, et dans le cas où les résultats ne permettent pas l'atteinte des performances attendues adéquate telle que présentée dans le tableau 4 de l'engagement de Bionest, le rapport devra inclure un plan d'action et un plan de mise en œuvre.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

« La lettre de proposition de la Cie Bionest du 5 mars 2018 sera mise en annexe à la fin de ce procès-verbal ».

RÈGLEMENT NO 482

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du Conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 395 concernant des travaux d'égout sanitaire, d'assainissement des eaux usées, de voirie ainsi que des travaux connexes afin d'augmenter la dépense et l'emprunt.

RÈGLEMENT NO 482

PROJET DE RÈGLEMENT NO 482

La Secrétaire-trésorière présente le projet du règlement numéro 482 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 395 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 2 191 500 \$ dans le cadre des travaux d'égout sanitaire, d'assainissement des eaux usées, de voirie, ainsi que des travaux connexes qui y sont prévus.

PLAN D'INTERVENTION PROBLÉMATIQUE RÉSEAU D'ÉGOUT

Rés. 18-58

ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. au montant de 950 \$ + taxes concernant l'assistance technique requise pour réaliser des interventions sur les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial stipulées dans le plan d'intervention réalisé par la firme GéniCité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Rés. 18-59

DEMANDES DE SOUMISSIONS - ACHAT ORDINATEUR

Il est proposé par le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics à demander des soumissions pour l'achat d'un ordinateur (automate) dans le cadre des travaux relatifs à la mise à niveau de l'usine de traitement de l'eau potable.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MODIFICATIONS BÂTIMENT DE CHAUX

SOUSSIONNAIRES

Groupe Pro-B : 9 695.39 \$ + taxes

Pompes Villemaire Inc. : 19 457.79 \$ + taxes

Rés. 18-60

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission du « *Groupe Pro-B* » au montant de 9 695.39 \$ + taxes concernant la fourniture, la fabrication et l'installation d'une tuyauterie de 6 et 4 pouces afin d'apporter les modifications nécessaires au bâtiment de chaux du réseau d'aqueduc. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEMANDES DE SOUMISSIONS

Rés. 18-61

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics à demander des soumissions concernant les dossiers suivants :

- Déneigement des trottoirs
- Lignage des rues
- Épandage abat-poussière
- Fauchage et déboisement aux abords des chemins

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SERVICE DES LOISIRS

Rés. 18-62

PROCESSUS EMBAUCHE ÉTUDIANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à débiter le processus d'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « SERVICE DES LOISIRS »

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rés. 18-63

AUTORISATION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal autorise la Directrice des Loisirs, madame Céline Lemay à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des subventions concernant certaines activités et travaux reliés aux secteurs communautaire, culturel et de loisir pour l'année 2018 et autorise également le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SERVICE INCENDIE

Rés. 18-64

ÉTUDE REGROUPEMENT INCENDIE - ADHÉSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte de participer aux travaux préalables au regroupement des services d'incendie des Municipalités de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SERVICE D'URBANISME

DOSSIER DE MADAME AMÉLIE POIRIER-CHAMPAGNE & MONSIEUR DANIEL SAMSON

Rés. 18-65

REFUS DEMANDE PIIA

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme refuse la demande de PIIA de madame Amélie Poirier-Champagne et monsieur Daniel Samson pour un nouvel usage sur la propriété sise au 1225 boulevard Trudel Est en raison du critère d'évaluation de l'implantation des bâtiments (marges de recul en rapport avec les dimensions des bâtiments, hauteur, volume, coefficient d'occupation au sol) n'est aucunement respecter puisque le bâtiment principal se trouve à environ 39 mètres du boulevard Trudel Est alors que ses deux (2) voisins immédiats sont à environ 8 mètres de la rue. Donc l'usage de cette propriété doit rester un usage résidentiel.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AIDES FINANCIÈRES

Rés. 18-66

LIGUE DE HOCKEY « 10-17 ANS EN ACTION »

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 150 \$ pour les trois (3) joueurs bonifaciens inscrits à la ligue de hockey «10-17 ans en action» représentant un montant de 50.00 \$/chacun pour le hockey récréatif du dimanche matin et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « AIDES FINANCIÈRES »

Rés. 18-67

CPA SAINT-BONIFACE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ au CPA de Saint-Boniface, les Perce-Neige pour les aider à défrayer les coûts de location de glace pour la compétition régionale « L'Amicale de la Mauricie » qui s'est tenue du 15 au 18 février 2018 à l'aréna de Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 18-68

ARÉNA

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 5 000 \$/mois de mars à décembre 2018 à la Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface-de-Shawinigan (aréna) et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 18-69

OPÉRATION ENFANT SOLEIL (DEMANDE BAR LAITIER MONT-BLANC)

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ à l'organisme Opération Enfant Soleil dans le cadre d'une journée d'activités organisé au bénéfice de ce dernier par le Bar Laitier Mont-Blanc le 9 juin prochain et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **COURS D'ÉTHIQUE**

Rés. 18-70

AUTORISATION

En lien avec l'exigence de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et a déontologie en matière municipale*, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal affecte les crédits budgétaires nécessaires afin que le Maire et les conseillers puissent suivre le cours en ligne « Le comportement éthique » offert par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 200 \$ par participant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **VIE ACTIVE**

LETTRE DE FÉLICITATIONS

Madame la conseillère Marie-Eve Landry prend parole au nom du Conseil municipal pour féliciter le comité de bénévoles de « Vie «Active » pour leur l'implication et l'organisation de cette activité pour les gens de Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 18-71

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière